

www.e-rara.ch

Les conseils et avis de plusieurs excellens & savans personnages, sur le fait des temporiseurs, et comment le fidèles se doit maintenir entre les papiste

Alexandre, Pierre

[Genève], 1556

Universitätsbibliothek Bern

Shelf Mark: MUE Klein d 346

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-18016>

Le conseil de M. Philippes Melancthon.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

vous rendra cent fois au double . Si Iacob le Patriarche a abandonné beaucoup de richesses , pour iouir des commoditez de la terre d'Egypte : pourquoy nous sera il grief de laisser les choses terriennes, puis qu'elles nous sont recompensées au siecle à venir, des choses, que l'oeil n'a pas veu, n'y l'aureille ouy, & que le cœur n'a peu comprendre ? Iudas apres qu'il s'addonnoit à l'auarice, perdit le corps & l'ame. Depestrez vous donques de ces liens, reiettez tout ce qui vous detient, afin que à tout le moins eschappiez nuds des grans dangers. Retirez vous au Seigneur de tout vostre cœur en téps : ne contemnez pas sa voix, afin qu'il ne se moque aussi de vous, quand les maux vous suruiendront, &c.

LE CONSEIL DE

M. PHILIPPES

Melancthon.



L est certain , que toutes creatures raisonnables sont obligées à garder le premier commandement: à sauoir d'adorer le vray Dieu en vraye crainte & vraye foy, de fuir tous idoles, tât des Payés & Mahometistes, que de tous autres heretiques, & tous monstres de quelques sectes qu' iceux soyét, repugnâs à la parole de Dieu: en laquelle le vray Dieu s' est manifesté. Matth. 4. chap. Tu adoreras le Seigneur ton Dieu , & à luy seul seruiras.

Et n' est point seulement nécessaire de l' adorer ou seruir interieurement : mais aussi il faut qu' il y ait declaration & confession par dehors. Matth. 10. Qui me nierâ deuant les hommes , ie le nieray aussi deuant mon Pere qui est es cieux . Or celuy le nie , qui ne le confesse iamais apertement, voire, & qui plus

*Profession
exterieure
de la foy
est requise.*

est, qui perseuere à rendre tesmoi-
gnage contraire de la vraye inuo-
cation, qui chante des Messes, qui
adore le pain ou les images. Car ce
qu'aucuns disent, qu'ils ne le nient
pas: mais diront ce qui leur en sem-
ble, s'ils en sôt interroguez, & qu'il
n'est point besoin de se mettre au
danger sans estre appellé: tout cela
est bien vray: toutesfois on ne doit
point pour cela faire chose qui soit
côtraire à la vraye inuocatiô. Com-
me si quelcû d'entre les Chrestiens
estoit captif au milieu des Turcs, &
que là il inuouast Iesus Christ se-
crettement en son cœur, & ce pen-
dant qu'il ne môstrast aucune pro-
fession externe de sa foy, & qui pis
est, qu'il se trouuast en leurs serui-
ces Diuins: qui doutera qu'un tel ne
soit coupable de l'ire eternelle de
Dieu? Or en quelque lieu que nous
soyôs, soit entre les Turcs, soit en-
tre les heretiques, soit être les vrays
Chrestiens, il est necessaire quelque
fois

*Professio
de foy est
necessaire*

fois de faire quelque confession : & à la verité on ne doit faire aucune chose qui soit contraire à la vraye inuocation. S'il y a donc quelque prestre ou moine, qui soit cōtreint de chanter Messe, s'il entend qu'il face contre Dieu, qu'il s'en abstienne, & ne face rié contre sa cōscience. Et en cela on ne pourra trouuer aucune bonne excuse & raisonnable selon Dieu, par laquelle telle-couſtume puisse estre maintenue. I'en dy autant des laiz. Je dy qu'ils doiuent fuir ce qu'ils cognoistront estre idolatrie, selon ce qui est dit, Fuyez les idoles. Or il y a des manifestes idolatries, comme l'iuocation des Saincts trespassez, inuocations à certaines images, l'adoration du pain en la Messe, & quand on le porte par les rues.

*Il ne faut
rien faire
contre la
conscience*

Aucuns dissimulans la verité qu'ils cognoissent : conferment la cruauté des Rois. Et ceux-cy pechent plus que ceux qui ne fuyent

point les idoles. Pour ces raisons, le plus seur seroit d'abandonner les lieux ou l'idolatrie est maintenue. Mais quelcun dira, que tous ne peuuent pas demourer en vn lieu, & que la femme ne peut pas laisser son mari, ne la mere abandonner ses enfans. Je respon à cecy, Il y en a de deux sortes. Les vns s'ont fermes, les autres infirmes. Mais soit que quelcun soit ferme ou infirme, qu'il sache que Dieu luy commande de fuir les idoles, & qu'il monstre quelque confession. Et d'autant que l'un sera plus ferme que l'autre, qu'il face d'autant plus ouuerte confession. Iean l'Apostre estoit plus ferme que Nicodeme: combien que tous deux fussent infirmes. La mere de famille fidele a bonne raison de ne se departir pas legerement de son mari & de ses enfans. Et toutesfois il faut qu'elle monstre quelque confessiõ, & quelle fuye les idoles, qu'elle profite en ce faisant, qu'elle die ce qui luy en

*Chacun
emploie
son talent*

semble, qu'elle n'assiste point à la Messe, qu'elle se deposite de l'idolatrie, qui se fait quand on porte le pain par toute la ville.

Iusques icy j'ay parlé des choses nécessaires. Or l'Eglise a eu souvent aucunes confusions: comme elle a eu en Hierusalem du temps de Zacharie. Il y auoit pour lors beaucoup de seruices corrompus, & de peruerses opiniōs au temple: & toutesfois la vraye Eglise s'y assembloit bien cōme Zacharie, Elizabeth, Marie, & autres. Ceux qui se verront en vn tel téps en leurs Eglises, qu'ils re- Luc. I. 2.
prouent apertement les erreurs, comme a fait Zacharie: & quant aux bonnes coustumes ou ceremonies indifferentes, ils les peuuent garder.

I'enten que les fideles, soyēt fermes ou infirmes, viennent au Baptesme de leurs enfans en leurs Eglises, en quelque part qu'elles soyent. Ils peuuent garder aussi les

*Voyez ton
chât ceci le
aduis de I.
à Lasco.*

*Gens de
bien me-
flex par-
my les
meschans*

ceremonies indifferétes, comme de se trouuer a u chant des Psalmes, és prieres du v espre, & aux autres honnestes assembléees, cōbien qu'il y eut quelque vice mellé en aucunes choses : pource qu'en telle assemblée il y a encore aucuns esleus & saincts, cōme sont les enfans, & aucuns d'aage, ayans bonne & saincte opinion de Dieu. & combié qu'il soyent infirmes, non obstant ils sont membres de Iesus Christ : & les doit-on auancer petit à petit

Mais quelcun pourra dire, Si ie n'asiste à la Messe, & à ceste pompe publique, quād on porte le Dieu de paste par les rues, on m'enuoira au feu. Je respon à cela, que la reigle qui enseigne ce qu'on doit faire, est toute notoire. Mais il y a bien grande differéce de parler de la reigle, & de parler du faict. la reigle est telle, que plustost tu te departes de ces lieux, que de venir au tourment: & est plus facile aux infirmes d'endurer

durer le banniffemēt. Mais ceux qui ne veulent endurer ne les banniffemens ne les tormens, font fort infirmes. Quāt à ceux cy, ie ne leur puis dire autre chose, *Conseil pour les malades,* qu'ils recognoissent leur *infirmes.* imbecillité, & qu'ils la déplorent: & que peu à peu ils se conserment, & que de fois à autre ils montrent de plus euidens tesmoignages de confession. Ie say que ces commencemens de confession est vne chose difficile. Mais ou il faut profiter, ou attendre la mort. Or i'adiouste icy quatre aduertiffemens.

Le premier est, qu'on soit bien fondé: qu'on cognoisse droitement la doctrine de l'Euangile, afin qu'on ne recoiue point le mensonge pour la verité: que nul ne s'augmente des erreurs, ny à soy ny aux autres: & qu'on n'entreprene point de se mettre en danger pour quelques fausses opinions. Mais fuyons les opinions enragées des Anabaptistes,

*Erreurs
des Ana-
baptistes*

qui fement par tout beaucoup d'erreurs & heresies. Ils nient le peché originel, ils reprouent le Baptesme des petits enfans, ils corrompēt la doctrine de la iustice de la foy: ils condamnent les gouuernemens ciuils, les Magistrats, les iugemens, la distinction des possesiōs & seigneuries, les vrais sermens: finalement plusieurs se laissent enforcer de beaucoup de maux & opinions pernicieuses. Parquoy soyons prudens, & prenons esgard à nous, & choisifōs vne faceō de doctrine par vray iugemēt, & ayās receu des vrayes & saines opiniōs, ne les raiettōs point.

*Ni. ode-
mistes*

Le second aduertissement est, q̄ nous ne nous flattiōs point nous-mesmes, & ne couurōs point nostre infirmité de dissimulation. Il y en a plusieurs és cours des Princes, qui se appellent Nicodemistes, & se dient infirmes: lesquels toutesfois n'ont que le beau semblant, & sont semblables à Alchimus, duquel est parlé en l'histoire des Machabées: & cō

ferment la tyrannie & cruauté des
 puiffans par leur difsimulation. Il y ^{Excuses}
 en a plusieurs auffi, qui cherché des ^{sophisti-}
 adouciffemés sophiftiques, pour ex-^{ques}
 cuser l'idolatrie. Ce font cy leurs ex-
 cuses, Combien que les sacrifices of-
 ferts en la Meffe ne feruét nullemét
 aux morts, toutesfois les prieres que
 on y fait feruét de quelque chose.
 On pourroit alleguer plusieurs ex-
 ples de ces excuses sophiftiqs : mais
 se iouer ainfi d'enchantemens de so-
 phifmes, c'est téter Dieu, & malheu-
 reusement abuser de son nom.

Le troiefme aduertiffement.
 Auant que l'homme s'expose au dâ-
 ger du torment, qu'il se fouuienne
 de patience & constance. Plusieurs
 font hardis au commencement des
 mutations : & puis apres quand les
 dangers approché, ils perdent cou-
 rage, & reiettent la doctrine : &
 plusieurs deuiennent Epicuriens.
 On ne pourroit donc pas mon-
 strer par reigles certaines, quand

est ce que l'homme aura assez de force & constance, qu'il se puisse mettre au danger de confession: mais l'euement luy declarera si le saint Esprit luy aura confirmé le courage. Toutesfois nostre office est de droitement enseigner, & non point de nous flater en nostre infirmité. Et combien qu'on doit aucunesfois condoner au temps, & singulierement en ceux qui sont nouvellement instruits,és causes de grã de importance, & quand on craint les dissensions publiques:toutesfois on ne doit point perpetuellement dissimuler. Le premier commandement, Tu n'auras point de dieux estranges, doit estre preferé à toutes autres choses.

*Quoy &
quand il
faut sup-
porter*

Le quatrieme aduertissement. Il faut que celuy qui estant banny de son pays, s'enfuira en pais estrange, pése aussi que c'est de l'Eglise, & à quelle cõpaignie il se veut ioindre: car il ne faut pas tellemét fuir,
que

que puis apres on viue folitairemēt
ou dedās des cauernes, ou que quel-
cun soit seul iouissant de ses imagi-
nations ie ne say quelles, ou qu'on
forge souuēt de nouvelles opiniōs:
cōme plusieurs trotēt auiourdhuy,
ainsi que Scenzfeldius, Campanus,
& autres sans nombre, qui apportēt
malediction à toutes les Eglises, &
mesprisent tout le ministere Euāge-
lique, & se complaisent en leurs fa-
cons admirables & nouuelles, tāt en
la doctrine qu'en leurs mœurs. Ne
enfuyuons point ces exemples: mais
elisons vne vraye & certaine espee
de doctrine: & adioingnōs nous frā
chemēt à quelque Eglise, non point
en cachette, mais ouuertemēt. Ay-
mons le ministere, & que nostre con-
fession soit manifestée en ceste as-
semblée: avec ce vsons des Sacre-
mēs non corrōpus: conioingnōs no-
stre inuocation & raison avec celle
de l'Eglise: comme Iesus Christ par
vne promesse speciale nous a recom

*Docteurs
p. r. r. r. r.
sont à fuir*

mandé l'affection de maintenir la
 cōgregation publique: assauoir que
 le ministere publicque soit conserué
Matt .18, comme il est dit, Ou deux ou trois
 sont assemblez en mon nom, là ie
 suis au milieu d'eux: & obtiendront
 ce qu'ils demandent. Il veut que la
 compagnie des publiques assem-
 blées soit de gens honnestes & ver-
 teux, & qu'vn chacun aide à main-
 tenir ceste compagnie de son pou-
 uoir. Car il veut que le ministere E-
 uangelique soit veu & ouy: ce qui
 ne se pourra faire en la disipation.
 A ceste cause plusieurs sentéces des
 Prophetes nous recommandent ce-
 ste affection de maintenir les assem-
 blées publiques. Comme au Pseau-
 me 102. Quand les peuples seront as-
 semblez en vn, & que les Rois ser-
 uiront au Seigneur. Et Pseau-me 135.
 Vous qui estes en la maison du Sei-
 gneur, & és paruis de la maison de
 nostre Dieu. Et Pseame. 149. Que sa
 louange soit ouye en la congrega-
 tion

*Le mini-
 stere se
 doit main-
 tenir*

tiõ des Saincts. Je pése que ceste opiniõ est faincte, moyénant qu'elle soit entendue comme il appartient. Toutesfois ie ne prefere point mó opiniõ aux iugemés des autres fideles & faincts persónages & docteurs: & quand on m'aduertira, ie corrigeray volótiers ce qu'on requerra de moy

Ce 17. d'Auril auquel Nohé est entré en l'arche. 3849. ans deuât: par lequel exemple Dieu a tesmoigné, qu'il ne delairra point son Eglise, quand elle sera ebranlée de grans orages. Ainsi signé, Philippes Melancthon. *Gene . 7.*

LE CONSEIL DE

M. BV CER.



E consen en tout & par tout à l'opinion, que M. Philippes Melancthon a icy escrite.

Or ie desire, q les freres, qui sont detenus en la captiuité de Babylone, se donnent garde diligemment, qu'en vituperant sans